

## PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU C.A.L.P.E.C.C

**JEUDI 24 NOVEMBRE 2022**

Le jeudi 24 novembre 2022 à 18 h 00, les membres de l'association se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire dans la salle de réunion de la cellule administrative située au 22, rue de Mesly à Créteil. Ils ont été convoqués par lettre écrite rédigée par la Présidente en date du 24 octobre 2022.

L'Assemblée est présidée par Madame Nathalie ESTIVAL-BUNOUF. Elle est assistée de Madame Méryll COUDERT, responsable administrative, Madame Peggy POTEAU, secrétaire de séance et Monsieur Abdelaziz BEDRA, trésorier.

L'article 12 des statuts ne fixant aucun quorum, l'Assemblée peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Rapport moral 2021
2. Rapport financier 2021
3. Cotisation annuelle du CALPECC
4. Affaires diverses

### **1 - Rapport Moral 2021 de la Présidente : voir annexe 1**

Madame Nathalie ESTIVAL-BUNOUF salue l'assemblée, la remercie de sa présence et présente son rapport moral 2021.

Puis, elle invite les adhérents à s'exprimer sur cet exposé.

Sans prise de parole de leur part, Madame Nathalie ESTIVAL-BUNOUF passe la parole à Monsieur Abdelaziz Bedra, trésorier.

### **2 - Rapport financier 2021 : voir annexe 2**

Monsieur Abdelaziz Bedra, trésorier, prend la parole et présente son rapport financier 2021.

A la fin de cet exposé, Madame Nathalie ESTIVAL-BUNOUF invite de nouveau les adhérents à s'exprimer et à poser des questions. Aucun adhérent ne souhaitant poser une question, il est procédé à la mise aux votes du Rapport Moral 2021 de la Présidente et du Rapport Financier 2021 du trésorier :

**- Rapport Moral 2021 : accepté à l'unanimité des présents.**

**- Rapport Financier 2021 : accepté à l'unanimité des présents.**

### **3 - Cotisation annuelle du CALPECC**

Madame Nathalie ESTIVAL-BUNOUF soumet au vote l'augmentation de la cotisation familiale des conjoints d'adhérents. Cette augmentation permettra de proposer des sorties et/ou un voyage supplémentaire subventionnés par an.

- 3 votes pour 0,50 € d'augmentation
- 16 votes pour 1 € d'augmentation
- 

L'augmentation de 1 € est votée à la majorité.

Le montant de la cotisation familiale s'élèvera à compter du 01<sup>er</sup> janvier 2023 à 2.50 € par mois (soit 30 € par an) pour les conjoints extérieurs uniquement.

La cotisation des adhérents actifs et retraités de la Ville et du CCAS n'évoluent pas. Elle reste à 1.50 € par mois.

### **4 - Affaires diverses**

Madame Nathalie ESTIVAL-BUNOUF invite les adhérents à s'exprimer sur le fonctionnement de l'association.

Question : Madame FAUQUET Françoise souhaiterait que les visites culturelles à Paris et la Philharmonie de Paris soient à nouveau proposées par le CALPECC.

Réponse : Madame Nathalie ESTIVAL-BUNOUF répond que cela est possible et rappelle que d'autres types de visites guidées parisiennes ont été proposées cette année.

Lors du Forum Prévention-Santé du mardi 22 novembre 2022, une boîte à idées a été mise à disposition des adhérents. Leurs demandes seront étudiées lors du prochain conseil d'administration.

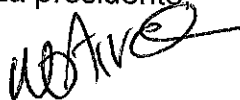
Les Assemblées Générales 2023 du CALPECC et du Groupement d'Entraide devraient avoir lieu en juin.

En l'absence de question supplémentaire la séance est close à 19h.

### **CLOTURE DU PROCES VERBAL**

Le présent procès-verbal est clos après lecture, signé par la Présidente et la secrétaire de séance.

La présidente



Nathalie ESTIVAL-BUNOUF

La secrétaire de séance



Peggy POTEAU